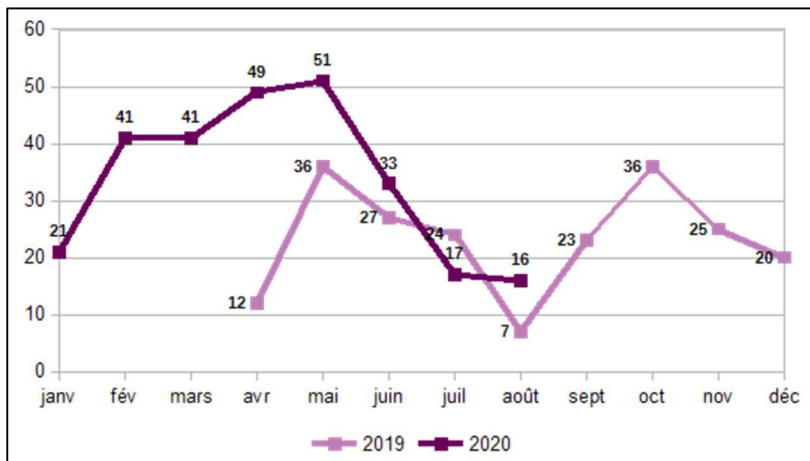




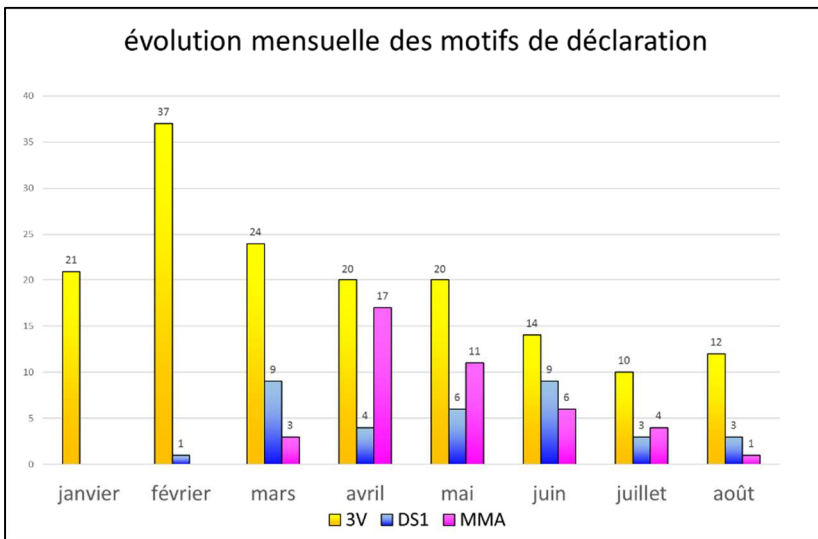
Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Août 2020

Sans surprise, l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille a enregistré au mois d'août un faible nombre de déclarations, du même niveau qu'au mois de juillet.

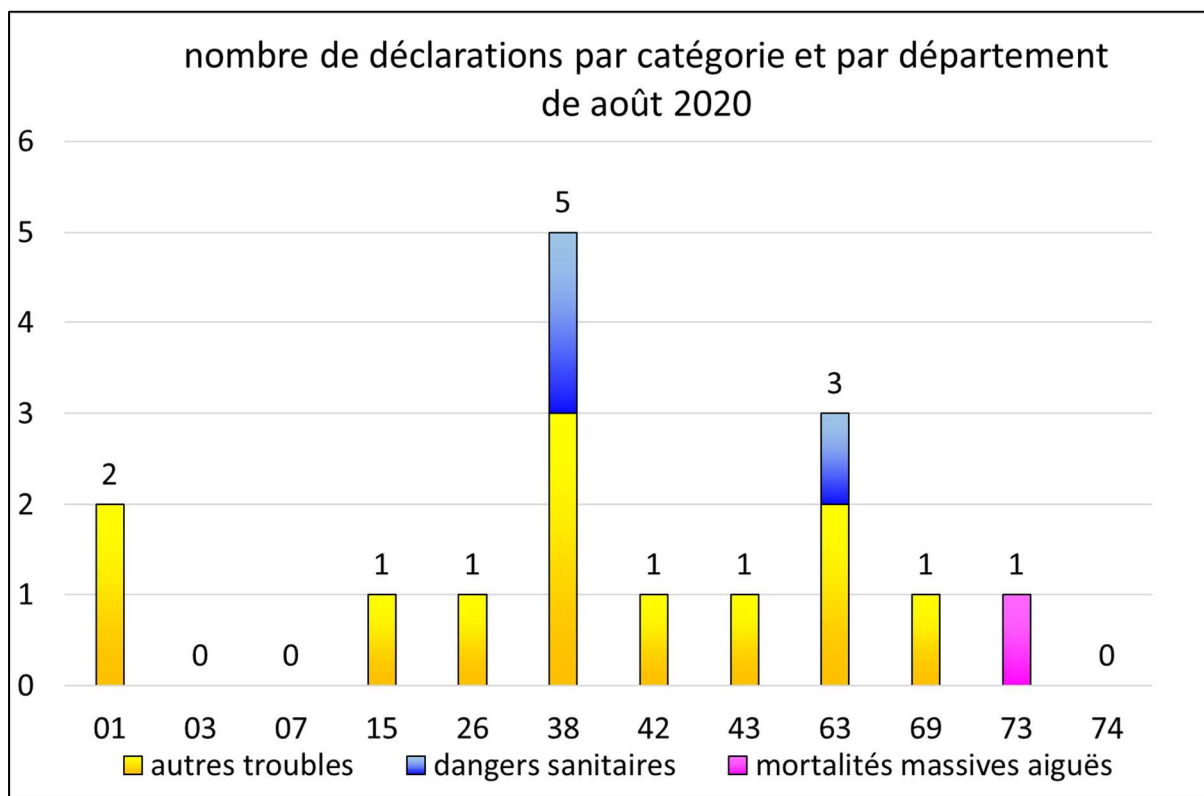


L'OMAA a enregistré 16 déclarations en août, dont 3 concernent des dangers sanitaires de première catégorie (DS1), une relative aux mortalités massives aiguës (MMA) avec suspicion d'intoxication et 12

orientées «3ème voie » (3V), c'est-à-dire ne relevant ni des DS1, ni des MMA.



La baisse du nombre de déclarations concerne toutes les catégories.



Loque américaine

L'OMAA a encore reçu 3 nouvelles déclarations de suspicion de loque américaine, une dans le Puy de Dôme, et deux en Isère.

Les cartes des zones réglementées de toute la région Auvergne Rhône-Alpes sont à consulter sur le site internet de la DRAAF à l'adresse :

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,3481>

Bilan des déclarations orientées 3^{ème} voie en août 2020

En août, 12 déclarations ont été orientées « autres troubles », dont 6 ont fait l'objet d'une investigation. L'une d'entre elles s'est avérée être une loque américaine. Les autres déclarations concernent des varrooses cliniques ou des manifestations cliniques du virus de la paralysie chronique des abeilles (CBPV). Depuis le début de la campagne 2020, le CBPV est incriminé, seul ou en association avec d'autres agents pathogènes, dans 49 déclarations.

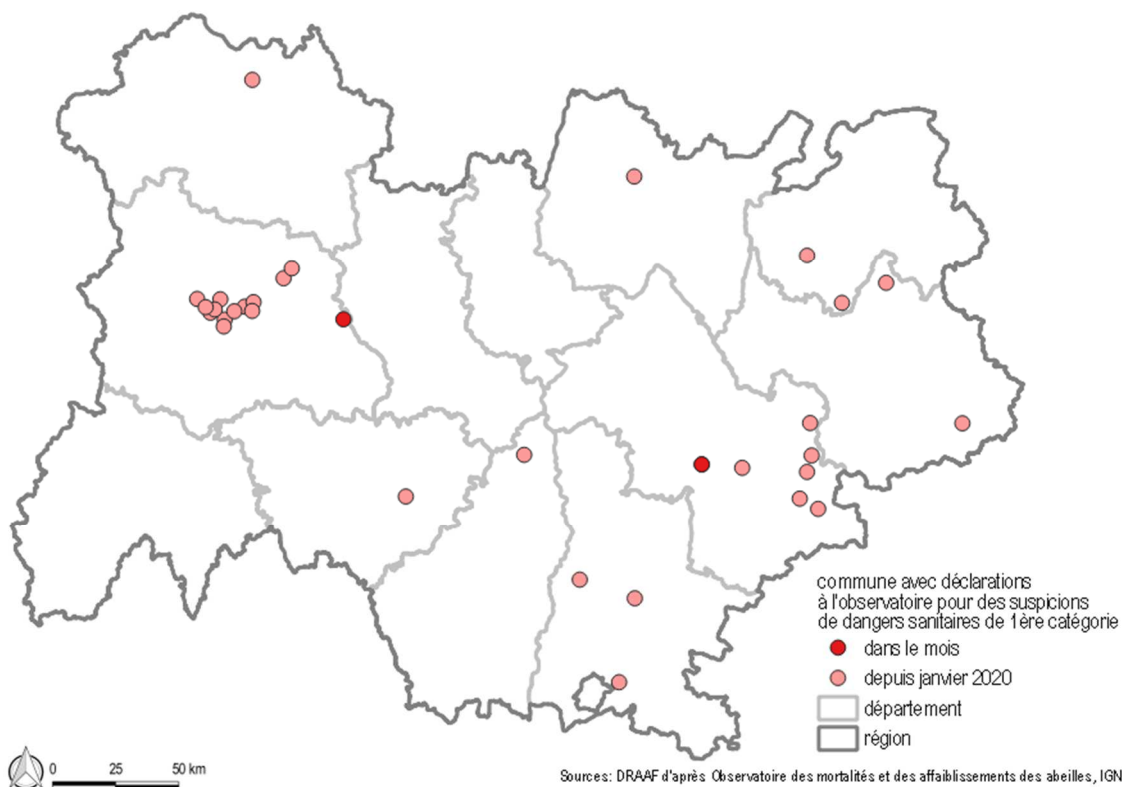
Le CBPV est une maladie souvent associée à des périodes de stress pour les abeilles (confinement important, famine) et à des carences alimentaires (miellées de miellat, sécheresse). Certaines souches d'abeilles semblent plus sensibles que d'autres. Dans l'état actuel des connaissances, seuls ces facteurs favorisants sont identifiés.

Mortalités massives aiguës

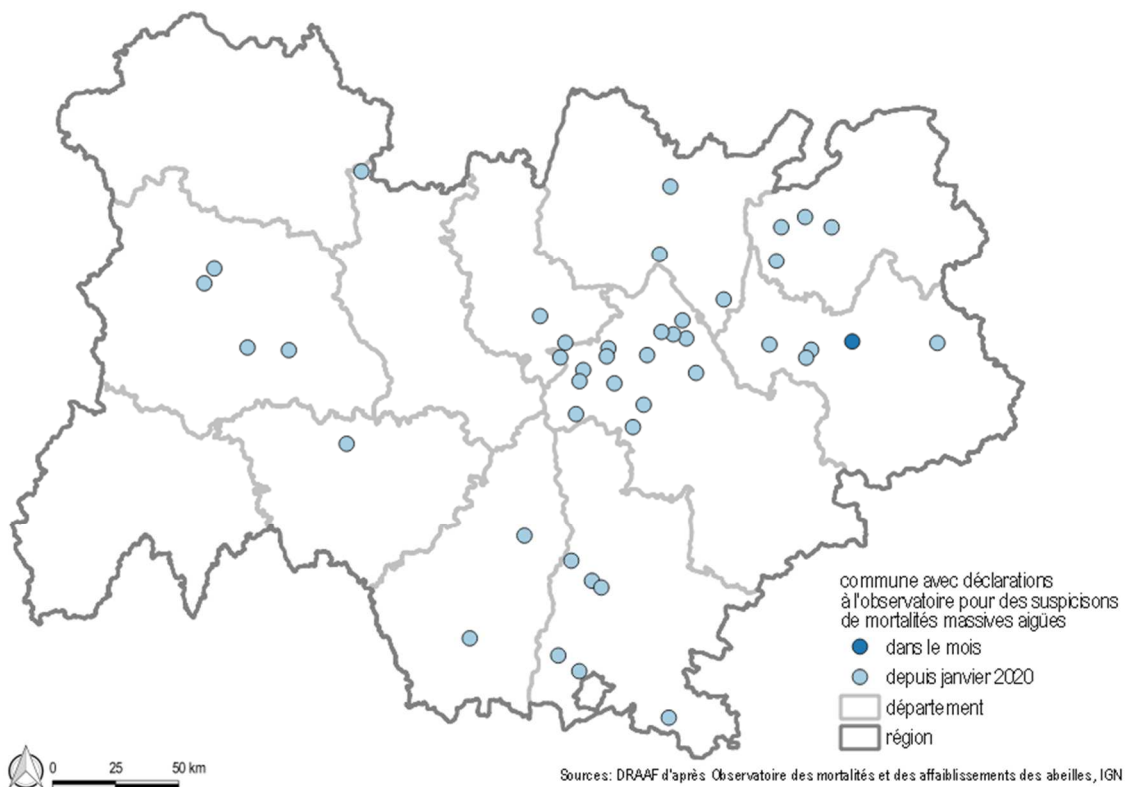
Une seule déclaration a été classée dans les cas de « mortalité massive aiguë » courant août pour laquelle les analyses sont encore en cours. Août est un mois plus « creux » en terme d'utilisation des produits phytosanitaires, les récoltes sont faites ou en cours, la ressource alimentaire des abeilles est plus limitée, moins diversifiée, les risques d'exposition des butineuses sont plus faibles, il est donc logique que le nombre de déclarations avec suspicion d'intoxication soit en baisse..

Répartitions territoriales des déclarations par type de suspicions

DS1



Mortalités Massives Aiguës



Autres troubles (3V)

